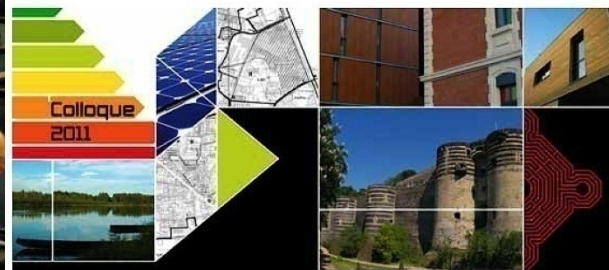


**AIRES DE MISE EN VALEUR DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**
l'actualité sur internet

01 juin 2013



**Une nouvelle gouvernance
pour la gestion du patrimoine
architectural et paysager français :
« des ZPPAUP aux AVAP du GRENNELLE II »**

Jeudi **10** février de 14h à 18h
et Vendredi **11** toute la journée



Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

Vous avez dit AVAP?

Les centres anciens appartiennent au registre du durable puisqu'ils s'inscrivent avec vigueur dans une durée multiséculaire pourtant réactualisée à chaque génération par les multiples usages qu'ils ont abrités et abriteront. L'interrogation

De la gouvernance urbaine

Derrière ce débat environnemental se profile celui de la gouvernance qui est un des piliers trop souvent oublié du développement durable. Protéger un patrimoine ne signifie pas dire le geler mais projeter son avenir. La création d'une zone de protection permet à ses acteurs de préfigurer son avenir mais quid de sa gestion ?

Ici intervient pour moi la composante majeure l'article 14 : la création d'une instance consultative. Un règlement ne suffit pas à faire vivre un territoire. Créons des instances consultatives fortes qui soient de véritables lieux de débat et d'orientation pour un projet de mise en valeur toujours en mouvement.



L'INDÉPENDANT

BAGES (AUDE) le 5 novembre 2011

Voici, en résumé, le compte rendu
du conseil municipal dont l'original est affiché en mairie.



Création d'une aire de mise en valeur du patrimoine et de l'architecture (AMVAP) en remplacement de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) : Il est décidé à l'unanimité de mettre à l'étude la création d'une AMVAP en remplacement de la ZPPAUP (...)



SAINTE-
FOY-LA-
GRANDE

Sud-Ouest le 25 juin 2011

“(...) Une importante réunion s'est également tenue pour mettre en place le comité de pilotage en charge de lancer le projet de **revitalisation** du centre-bourg de Sainte-Foy-la-Grande. Après l'entretien avec le président de la communauté de communes, il s'avère opportun de réaliser **une seule et même étude comprenant l'étude ORI (Opérations de Restauration Immobilière), l'étude de revitalisation et la révision de la ZPPAUP en AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine).**”

Sud-Ouest du 3 août 2011

“(...) Un comité technique travaille sur l'élaboration du cahier des charges pour la réalisation d'une étude globalisée qui prendra en compte la revitalisation du centre-bourg, l'opération de restauration immobilière (ORI), l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du Patrimoine (Avap) qui se substitue à la ZPPAUP. En outre, elle devra intégrer une étude de marché sur le logement, sociodémographique et économique.(...)”

9 septembre 2011

“La ZPPAUP devient l'AVAP. La commune d'Aubeterre accepte de transformer sa zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine à l'échéance 2012-2013. **Ce nouveau titre intègre un engagement à respecter le développement durable et particulièrement son côté social et environnemental.**”

10 septembre 2011

“La Rochefoucauld : le conseil municipal fait sa rentrée
(...) la Commune est dotée d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) depuis février 2007 qui doit être transformée en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). **La Commune de St Projet St Constant envisage, elle aussi de transformer sa ZPPAUP en cours d'élaboration, en AVAP. Le Maire propose, en accord avec St Projet, de mener conjointement ces deux opérations, dans un souci d'harmonisation ...”**

Arboras (Hérault)

Patrimoine: la commission des administrés pour l'AVAP est formée:

Le 25 avril 2001. Mardi dernier, comme prévu dans le procédure d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), un certain nombre d'habitants du village se sont retrouvés avec le conseil municipal afin de finaliser la liste définitive des membres qui participeront à la commission ...

Les habitants font le point sur l'urbanisation du village:

Le 12 avril 2011. Ce n'est pas sous un baobab, mais à l'ombre d'un tilleul de la Liberté et d'un majestueux cyprès que le tiers du village s'est réuni samedi dernier. Cette rencontre propice à la palabre n'était autre qu'une réunion publique ...

Extrait du **Midi Libre**



Sauvegarde et Avenir de Troyes

Depuis quelque temps, la notion de développement durable fait son entrée dans les problématiques patrimoniales et ouvre de nouvelles perspectives dans la gestion des espaces protégés. En 2010, suite à la promulgation de la loi dite « Grenelle 2 », les ZPPAUP deviennent des Aires de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

L'AVAP est élaborée selon les mêmes principes que la ZPPAUP. À l'initiative de la commune, fondée sur un diagnostic partagé, elle fait l'objet de trois documents : un rapport de présentation, un règlement et un document graphique. Les objectifs du développement durable et l'intégration des problématiques énergétiques y sont renforcés.

L'Aube compte à ce jour sur son territoire une seule ZPPAUP/AVAP : Troyes. Celles de Nogent-sur-Seine et de Sainte-Savine sont en cours d'étude.

Cette évolution législative fera l'objet, le 7 juin 2011 à 18h30, d'une conférence animée par Hélène Corset et Raphaël Gastebois dans les locaux de la DRAC, 3 faubourg Saint-Antoine à Châlons-en-Champagne (entrée libre).

Ouest-France 14-10-2011

Le Pouliguen veut soigner son patrimoine - Le Pouliguen vendredi 14 octobre 2011



Première réunion publique. Dans la même démarche que la révision du Plu (Plan Local d'Urbanisation), l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) intervient dans le projet d'ensemble de la ville du Pouliguen.

Réhabilitation, préservation, aménagement de l'existant : c'était l'objet d'une première réunion publique, jeudi 6 octobre.



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

Suresnes lance son Plan Local d'Urbanisme (oct. 2011)

┆ Trois objectifs principaux:

(...) associer la population au travers d'une large concertation pour partager une vision commune de Suresnes et de son identité (...).

Le PLU représentera un moyen efficace de défendre le patrimoine environnemental et bâti de Suresnes en complément de la création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine issue du Grenelle 2. *“ Il constituera un vrai levier de négociation pour nous préserver de la densification à outrance que semblent porter le Schéma de développement de la région Ile-de-France (SDRIF) et, dans une moindre mesure, la loi sur le Grand Paris”* souligne le maire Christian Dupuy.”

Bientôt une cartographie des arbres remarquables de Roubaix



Samedi 30.07.2011, 05:19 - La Voix du Nord – par Wilfried Hecquet

Jusqu'à la rentrée, l'Espace naturel Lille Métropole répertorie les arbres remarquables de 40 communes de l'agglomération. À Roubaix, on en compte une vingtaine, dont un hêtre pourpre âgé de... 300 ans ! La ville de Roubaix veut aller plus loin pour la protection de cette flore exceptionnelle, qui fait partie du patrimoine.

(...) il s'agira d'aller jusqu'à une « protection juridique et cadastrale » des arbres, qui pourra empêcher, demain, la destruction de rareté, par exemple lors d'un projet immobilier.

Cette protection devrait se faire dans le cadre des AVAP (Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine). Car voilà la différence aujourd'hui : ces arbres vont enfin être considérés comme faisant vraiment partie du patrimoine roubaisien.

On comprend mieux pourquoi la ville de Roubaix veut désormais aller plus loin dans la protection de ces arbres. L'adjoint Fabrice Belin explique qu'à partir du 14 septembre, sur le nouveau site internet de la ville, une partie sera justement réservée au développement durable, avec la mise en place d'un « recensement collaboratif » de la flore et de la faune roubaisiennes (lire ci-dessous).

SAINT-MARTIN (Les Antilles)

30 NOVEMBRE 2011

SXMINFO
L'INFO LIBRE DE SAINT-MARTIN



MARIGOT - Crédit photo Wikipédia

“Notre Commission du Patrimoine, de la Culture et de la revitalisation des espaces commerciaux, co-présidée par Mme Myriam Hérault et M. Christophe Henocq, remet aujourd’hui un premier rapport intitulé «Patrimoine et centre-ville». **Il était nécessaire, que nous réfléchissions en amont a la mise en place d’une véritable politique patrimoniale et également, que nous proposons des idées pour la revalorisation de Marigot, cœur de Saint-Martin.**

LE PATRIMOINE:

La conservation du patrimoine participe à l’amélioration de la qualité de vie des citoyens, en s’intégrant comme un élément dynamique dans la mise en place de notre politique économique, sociale et culturelle (...)

A ce sujet, n’oublions pas que notre politique en matière d’urbanisme est et sera, le miroir de nos réelles préoccupations en matière de préservation patrimoniale (...)

Nous nous attachons ici à définir les actions urgentes à mettre en œuvre: **Demanderle classement de certaines zones de Marigot en AMVAP, Aires de Mise en Valeur de l’Architecture et du Patrimoine est urgent. Cette procédure mise en place en collaboration avec l’Architecte des Bâtiments de France peut prendre plusieurs mois, mais ne nous empêche pas d’agir en attendant (...)**”

Saint-Jean-de-Luz



La convention sigée entre Peyuco Duhart et Francis Arnaud, vise à inciter à la sauvegarde du patrimoine. PHOTO R. G.

Incitation à la renovation

La convention signée entre le maire de Saint-Jean-de-Luz, Peyuco Duhart, et Francis Arnaud, le délégué régional de la Fondation du patrimoine, vise à inciter chacun à son niveau, à œuvrer la sauvegarde du patrimoine (...).

« Nous devons préserver et faire en sorte de pouvoir transmettre notre patrimoine aux générations futures. C'est une démarche de longue haleine qui demande beaucoup de discernement afin de maintenir l'équilibre entre la préservation de l'existant et le développement de notre ville », commente le maire. Mais voilà, tout cela peut se faire uniquement si les institutions publiques, les propriétaires et les partenaires se mobilisent conjointement.

Pour la mairie, cela s'est notamment traduit par la mise en place d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), validée au printemps dernier (...). Le partenariat de la ville et de la Fondation du patrimoine, peut pousser les particuliers à restaurer leurs bâtiments remarquables, pour peu qu'ils soient situés dans le périmètre de cette AVAP.

Bientôt quatre petites cités de caractère ?

Publié le lundi 26 décembre 2011

Sur les cinq communes du Barséquanais éligibles, quatre - dont Bar-sur-Seine - sont entrées dans une démarche de labellisation.



Bar-sur-Seine, Essoyes, Landreville et Les Riceys ont lancé les démarches afin d'obtenir le label « Petites cités de caractère »

La Région Champagne-Ardenne a choisi cette année de créer un réseau de Petites Cités de caractère. Un label national qui permettra aux communes concernées d'obtenir une reconnaissance de leurs efforts en matière de valorisation du patrimoine et d'animation mais aussi d'obtenir des aides de la Région en ce sens.

Dans le Barséquanais, cinq communes ont été identifiées comme étant éligibles à ce label : Bar-sur-Seine, Essoyes, Mussy-sur-Seine, Les Riceys et Landreville. **Les critères étant les suivants : avoir moins de 6 000 habitants ; être soumise à une protection au titre d'une Aire de mise en valeurs de l'architecture et du patrimoine** ou à défaut d'une protection au titre des monuments historiques ou d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur ; avoir un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène et exercer ou avoir exercé des fonctions urbaines de centralité ; avoir un programme pluriannuel de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine.

À ce jour, toutes les communes éligibles, à l'exception, pour le moment, de Mussy-sur-Seine, sont entrées dans cette démarche de labellisation en renvoyant un dossier dans lequel sont présentées la commune et ses richesses **mais également les projets de la municipalité en matière de requalification urbaine.**

C'est un comité d'homologation qui associe notamment des représentants du conseil régional, du conseil général et des comités régional et départemental du tourisme qui décernera le label après une visite sur place par un comité technique.

Caussade. Quel avenir pour le centre historique?

amis du vieux caussade

Caussade. Quel avenir pour le centre historique?



« **Le patrimoine n'est pas une fin en soi. Il ne se limite pas à la pierre, mais il comprend son environnement. Mis en valeur, il doit constituer un attrait économique supplémentaire du pays caussadais: tourisme, entreprises, commerces** », telle la philosophie développée par les membres de l'association des Amis du vieux Caussade et de son pays. Forte de ses 178 adhérents pour l'année écoulée, l'association suit régulièrement l'évolution de travaux ou d'entretien de sites remarquables, en partenariat avec les services municipaux, comme la fontaine du Touron, la croix de la place du Fil ou l'aménagement intérieur de la tour d'Arles. Quant à la réhabilitation du centre historique, le président Christophe Sahuc préconise, depuis quatre ans maintenant, l'instauration d'une ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) devenue depuis Avap (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), ce qui ne semble pas convenir à l'équipe municipale actuelle. “À force de vouloir attendre, on risque de passer à côté” (...)

Le quartier de la rue Paul-Fournier en transformation

Publié le mardi 24 janvier 2012



(...) Construit en 1950 par la Scarm, l'imposant édifice rectangulaire aujourd'hui désaffecté croupit depuis plusieurs années dans le jardin de particuliers, à quelques mètres de leur maison d'habitation. "Nous avons reçu le permis de démolir il y a quelques jours", se réjouit Fabrice Getas qui, avec son épouse Barbara, propriétaire des lieux, avaient d'abord essuyé un refus l'an dernier. La Ville de Nogent s'était alors conformé à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France qui avait donné un avis défavorable. Le couple avait alors déposé un recours auprès du préfet. "Ca s'est réglé à l'amiable entre la mairie et l'architecte des Bâtiments de France", précise l'habitant de la rue Paul-Fournier. "Lors d'une réunion, la commission AVAP [aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, ndlr] a abordé le sujet et s'est prononcée à l'unanimité en faveur du permis de démolir, explique Hugues Fadin. Ce silo est composé de cellules en béton armé. Ce n'était pas évident de l'aménager. "L'architecte des Bâtiments de France a tenu compte de cet avis et est revenu sur sa décision." La famille Getas va donc pouvoir mener son projet à bien. " Nous sommes en attente de devis. " Une fois le bloc tombé, "nous envisageons de rénover la grange attenante, si elle tient."

LESCAR

(Toute l'actualité de la commune)

La République des Pyrénées du 11 février 2012



“Penser la valorisation du patrimoine lescarien. C'était l'objet de la réunion publique de présentation de cette étude qui précède la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Catherine Roi (photo, au fond), du cabinet Urbane, a ainsi rappelé que les monuments historiques génèrent des périmètres de protection et qu'il convient de mettre en place des règles du jeu pour les valoriser, d'apporter des recommandations pour les aménagements futurs. Lescar compte cinq éléments de cette nature, la cathédrale, la porte d'entrée dans la cité, la tour de l'Esququette, le site de la cité sur son promontoire et le secteur du Bialé avec l'implantation humaine dès l'antiquité. **Mais au delà de la ville ancienne, le bâti rural béarnais traditionnel est un facteur identitaire fort et les quartiers qui se sont développés autour doivent pouvoir voisiner avec cet habitat plus ancien sans se nuire. Le rapport aux Pyrénées doit aussi être pris en compte de même que le revers de la commune avec la plaine orientée vers le nord.** Cette phase de diagnostic sera suivie d'une table ronde en avril, d'une autre réunion publique en juin, de toute la partie administrative avant une approbation en conseil municipal prévue en 2013.”

Jean-Pierre Le Roch, maire présentait ses voeux au personnel communal, hier soir. L'occasion de faire un point sur les grands événements locaux de 2012.

(...)

2012 sera celle de l'achèvement de travaux qui ont débuté depuis trois ans. Ainsi, les fiches actions de l'Agenda 21 seront présentées au printemps. **Puis, avec l'Avap, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine**, le patrimoine fluvial du XIXe siècle dans tout le territoire de Pontivy va être protégé. Ce sera aussi cette année la mise en place du plan de déplacements urbains, un outil de travail pour la hiérarchisation de la voirie en fonction de tous ces usages. En fin d'année, le dossier pays d'art et d'histoire devrait arriver sur le bureau du ministère (...).



TERRITOIRE | PONTIVY



Projets

Un pays d'art et d'histoire ?

(...) Il s'agit, avec la bénédiction de la DRAC Bretagne, de fédérer un nouveau Pays d'art et d'histoire autour de 4 thématiques principales qui concernent 32 communes autour de Pontivy: Le patrimoine industriel, et naturel, le patrimoine Napoléonien, la famille des Rohan et le Canal de Nantes à Brest (...).

préserver le patrimoine pour des futurs travaux

samedi 18 février 2012

[Ouest-France](#) / [Basse-Normandie](#) / [Bayeux](#) / [Balleroy](#) / [Archives du samedi 18-02-2012](#)

Concertation pour préserver le patrimoine.

Pour protéger le patrimoine bâti et les espaces dans les règles de l'environnement, les futurs travaux seront soumis à une autorisation d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Cette mise en place de l'AVAP va donner un rôle actif à la commune avec des représentants dans une commission.

Celle-ci est composée de cinq élus dont le maire et des personnes publiques dont deux membres de l'association pour la mise en valeur de Balleroy et deux personnes chargés de l'intérêt économique local, dont le régisseur du château.

Ouest-France / **Bretagne** / **Lamballe** / Pléneuf-Val- André
mercredi 04-04-2012

Urbanisme : des études et des modifications -

Alors que la commune travaille à l'élaboration de son nouveau Plan local d'urbanisme (PLU), plusieurs études et modifications, tant au niveau communal qu'au niveau du pays de Saint-Brieuc, sont en cours, notamment une étude sur le patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune est confiée au cabinet Jorand-Mongkhon de Lannion. Elle va permettre d'évaluer l'intérêt d'une éventuelle aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap). L'étude se déroule sur une dizaine de mois, en trois phases : approche globale du territoire, étude patrimoniale avec inventaire, et formalisation.

Patrimoine et architecture : à la bonne aire !

Le futur plan local d'urbanisme sera complété par la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.



Dessiner la ville du futur, c'est le processus engagé depuis plus d'un an par la municipalité pour se doter d'un Plan local d'urbanisme (...).

En parallèle, une autre étude est menée pour dessiner les contours d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap).

L'idée majeure est de conserver, voire d'améliorer, une cohérence culturelle, paysagère, dans un secteur donné. Et cette question se pose à Amboise bien plus que dans beaucoup de communes. La présence de l'histoire, le nombre de monuments anciens, petits et grands, le paysage de la vallée de la Loire, les caractères divers entre varenne, troglo, plateau, agriculture, habitat, industrie, concentrés sur un territoire, obligent à avoir une vision d'ensemble pour harmoniser le développement futur. C'est pourquoi le PLU est doublé d'une Avap. L'Avap est un plan de gestion qui dessine les continuités paysagères en rapport avec les vallons, le patrimoine, tout en intégrant les performances énergétiques et les contraintes actuelles. Elle est évolutive. Pour les habitants de cette zone, ce sera une prescription, une sorte de cahier des charges à respecter, comme une contrainte de qualité (...) la logique susurrée par les professionnels serait de réaliser une Avap intercommunale, vu les paysages et le patrimoine de part et d'autre de la Loire. Mais là, ce n'est pas le périmètre de l'Avap qui est difficile à dessiner mais bien l'intercommunalité !



Photos Laurent Rousselin pour Amiens Métropole

Courrier picard le mercredi 30 mai 2012

Amiens et Métropole: Une aire de protection autour du fleuve

Associée aux communes de Rivery et Longueau, la Ville souhaite créer une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de la Somme et de ses berges.

Le dossier n'est pas nouveau. Simple, avait-il été mis en sommeil «en attendant la publication de nouveaux décrets», explique la maire-adjointe chargée de l'urbanisme Valérie Wadlow. Jeudi, la Ville a voté en conseil la création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP ex-ZPPAUP) sur le fond de vallée de Somme. **Un outil destiné à protéger et à valoriser la Somme et ses berges qui traversent la commune, d'Étouvie aux Hortillonnage en passant par le quartier Saint-Leu. «La protection du patrimoine amiénois est longtemps restée en déshérence, poursuit Mme Wadlow. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la vision que nous avons de l'évolution de la ville dans le cadre d'Amiens 2030.»**

Et surtout, **l'intérêt de mettre en place cette AVAP est motivé par la rédaction d'un énoncé de règles coécrites avec l'Architecte des bâtiments de France. Des règles soumises à une enquête publique et opposable aux tiers. En clair, on ne pourra pas construire n'importe quoi dans le périmètre de l'AVAP. Et déjà, Valérie Wadlow indique que des concertations seront organisées avec les habitants, les comités de quartier en 2013.** Sachant que les particuliers qui possèdent un bien situé dans le périmètre pourront prétendre à des subventions pour rénover leur patrimoine.

Mais avant de délimiter le périmètre de l'AVAP qui pourra être continu ou discontinu, une commission devra établir un diagnostic du patrimoine bâti ou non bâti. Un diagnostic établi sur plusieurs critères (caractère historique du site, espaces paysagers, richesse de la biodiversité...). L'AVAP pourrait être aussi un point d'appui pour être reconnu sur des labels nationaux et internationaux. Xavier Bailly, directeur du patrimoine d'Amiens Métropole le souligne à sa manière en évoquant **la cathédrale, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO: «Ce label crée aussi des obligations. Régulièrement, le maire doit faire la preuve de la bonne gestion des biens protégés, qu'ils appartiennent au domaine public ou privé. L'AVAP pourrait faire office de zone tampon.»** L'enquête publique aura lieu début 2014, puis l'AVAP devrait être intégrée au PLU fin 2014.

BAKHTI ZOUD

Profession : ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

« L'ABF c'est celui qui dit non, mais on connaît moins celui qui dit oui ou qui fait évoluer un projet. » Fabien Sénéchal est l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour une zone s'étendant de Ouessant à Locquirec et jusqu'à Guerlesquin.

Il a trois missions principales

1 - Veiller à l'état sanitaire des monuments historiques

350 monuments historiques sur le secteur dont il a la charge (800 dans l'ensemble de la Finistère). Son rôle est d'apporter, en lien avec le Conservateur Régional des Monuments Historiques, un soutien aux propriétaires (publics ou privés), de les accompagner et de les soutenir dans leurs projets, de les aiguiller vers les financements existants. Vient ensuite le contrôle, avant, pendant et après des travaux pour vérifier qu'ils sont réalisés en conformité avec ce qui est attendu.

À noter : l'ABF est conservateur des monuments historiques appartenant à l'État, c'est-à-dire pour le secteur, le château du Taureau et le château de Kerjean.

2 - Les espaces protégés

L'ABF est amené à donner son avis sur tous les espaces protégés. Au titre du code de l'urbanisme on retrouve les périmètres de protection (les fameux 500 m autour d'un monument historique) mais aussi les espaces protégés dans le cadre d'une ZPPAUP (comme à Morlaix). Les espaces protégés ne s'intéressent pas seulement au patrimoine, mais aussi à tout ce qui l'entoure et qui fait l'identité d'un secteur : l'architecture, l'environnement,

les espaces naturels... C'est une véritable démarche partagée avec les élus. Au titre du code de l'environnement, il existe dans le Finistère 78.000 hectares de sites naturels protégés. Ce sont de très grands espaces aux enjeux variés, très sensibles. Dès lors, tout projet est très impactant et l'ABF intervient pour donner un avis : travaux, démolitions, permis d'aménager, etc. La loi impose que l'ABF porte un avis sur les permis. Cependant, dans la pratique, il préfère entamer un dialogue constructif dès l'élaboration du projet, prenant en compte les prescriptions légales et les désirs et possibilités des propriétaires, le projet final est souvent plus riche.

Dans les formes de protection évoluées



avec la Maison de l'architecture de Bretagne mais aussi l'ensemble des associations et des acteurs mobilisés autour de ce thème, qui mène ce travail de sensibilisation.

Morlaix et son patrimoine

« Sur le territoire dont j'ai la charge, Morlaix a une place toute particulière, avec un patrimoine très riche, un héritage culturel ancien, très varié. Cela va des vestiges du Moyen Âge avec la fontaine des Carmélites, aux maisons à pan de bois datant du début du XVI^e siècle, et au patrimoine industriel avec la Manufacture et le Viaduc (classés tous deux monuments historiques). À la fois pour la qualité de son patrimoine mais aussi par sa situation dans le fond de la Baie de Morlaix – une des plus belles de Bretagne – c'est donc une ville exceptionnelle. »

Les projets urbains

L'ABF ne s'intéresse pas seulement aux vieilles pierres mais aussi au cadre de vie et les projets à venir vont être déterminants pour l'évolution de la ville : le pôle gare, l'avenir du port et la réhabilitation de la Manufacture, l'avenir du secteur de l'hôpital et notamment le bas de l'hôpital (rue de Brest). Ce sont des enjeux urbains majeurs et qui retiennent naturellement toute l'attention de l'ABF. « Des projets à venir vont être déterminants pour l'image de la ville. »

L'évolution de la ZPPAUP en AVAP

La transformation en AVAP de la ZPPAUP actuelle, comme partout en France, sera l'occasion de reposer collectivement la

L'évolution de la ZPPAUP en AVAP

La transformation en AVAP de la ZPPAUP actuelle, comme partout en France, sera l'occasion de reposer collectivement la question du devenir et de la manière de gérer le patrimoine morlaisien en y intégrant le développement durable : les questions énergétiques, la question des déplacements ou encore la mixité sociale.

« La ZPPAUP ce n'est pas patrimoine pour le patrimoine mais le patrimoine dans la ville et pour un développement harmonieux et intégré dans son époque. (...) C'est le vrai challenge de notre métier : placer le curseur au bon endroit pour ne pas empêcher les projets mais conserver le patrimoine dans de bonnes conditions. »

(les ZPPAUP), des « consultations » ont été mises en place. Les dossiers sont alors examinés par l'ABF, le service de l'urbanisme et Bernard Gulcher, adjoint à l'urbanisme. C'est un véritable service de proximité avec les propriétaires.

3 - Promotion et diffusion de la qualité architecturale contemporaine

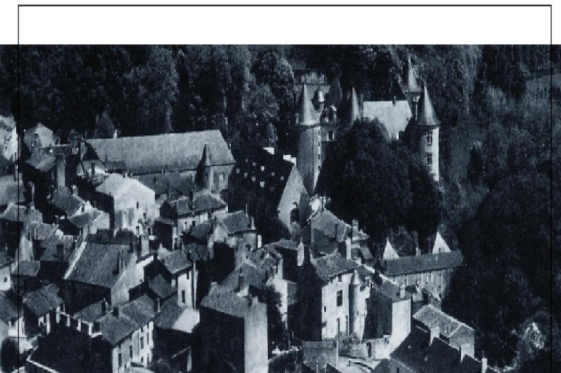
Le rôle de l'ABF en la matière est pédagogique. Il s'agit de promouvoir une architecture de qualité auprès de la population et des décideurs. Dans la plupart des départements, c'est le CAUE qui s'occupe de cette mission. Dans l'attente de sa constitution dans le Finistère, c'est l'ABF qui, en association



LES PREMIERES AVAP CONFIRMENT LA TENDANCE

BEAUPREAU

COMMUNE DE BEAUPREAU, MAINE ET LOIRE



Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine

AVAP

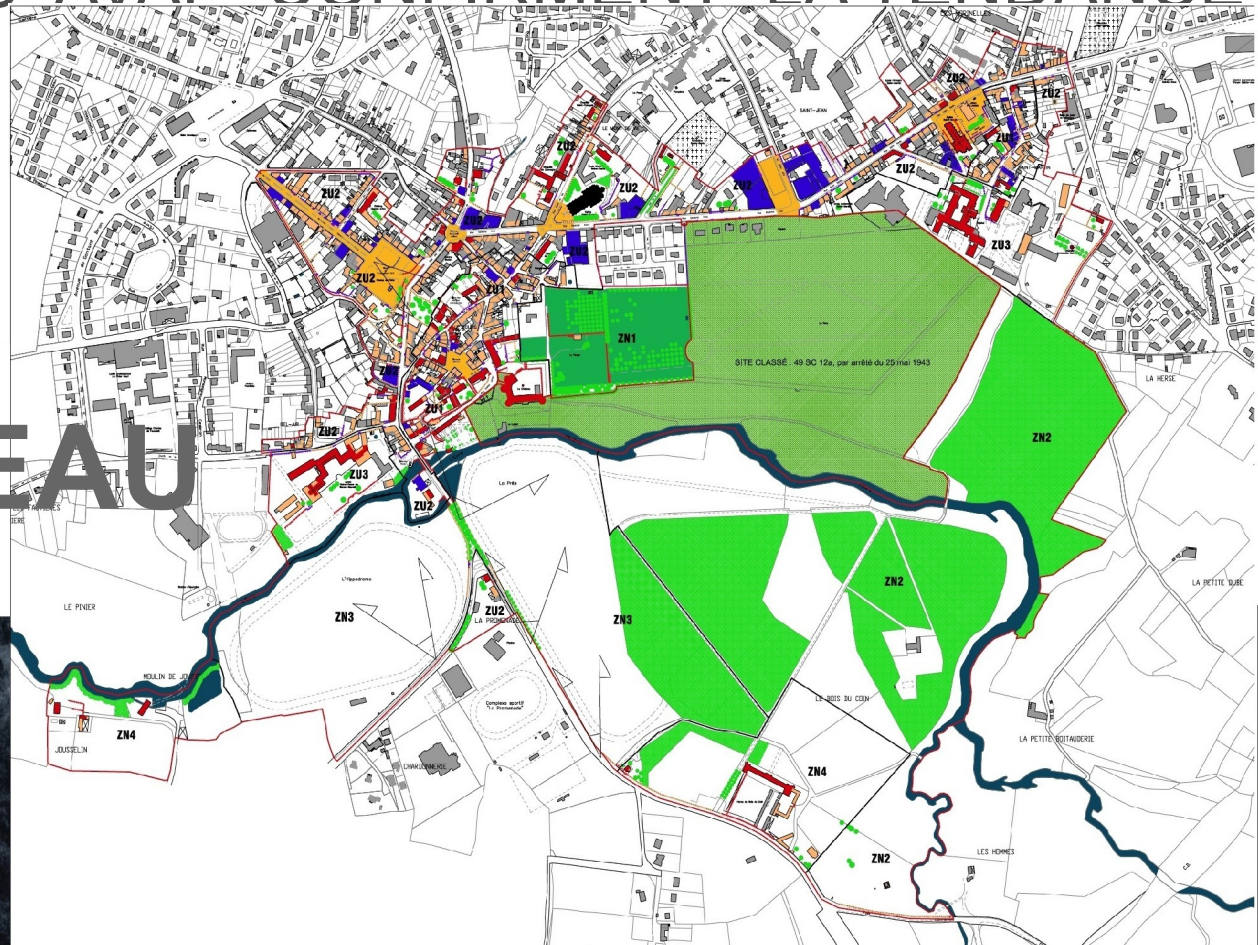
Rapport de présentation

Diagnostic architectural, patrimonial et environnemental

Avril 2012



ANTAK, Atelier JP LECONTE, Architecte du Patrimoine, 15 rue des Hauts 44000 NANTES
tél. : 02.40.89.01.95 fax : 02.40.12.48.61 e-mail : jp.leconte.architecte@orange.fr



Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'actualiser cette première ZPPAU de 1989, tout d'abord pour en faciliter compréhension et usage, mais aussi pour s'adapter aux pratiques urbaines actuelles ainsi qu'à l'évolution paysagère que la ville a connu depuis ces vingt dernières années. Cette révision se mène d'ailleurs en parallèle à la révision du PLU, qui cherche lui aussi à redéfinir les équilibres qui conduiront à la gestion de cette dynamique de transformation pour les années à venir.

Seulement, sans attractivité, il est difficile d'attirer la population dans les centres villes. L'AVAP doit permettre à la commune de protéger les richesses architecturales de son territoire afin de ne pas perdre l'unité qui la caractérise (en réglementant les constructions, les travaux et les démolitions), d'inciter les propriétaires à valoriser et préserver leurs biens architecturaux en leur apprenant à « voir » et « connaître » leur patrimoine, souligner les espaces à mettre en valeur et assurer un renouvellement urbain cohérent sur le long terme, tout cela afin de recréer un cadre de vie agréable.

Montpellier "L'ancienne maternité Grasset doit être protégée"

Midi Libre "CHRISTOPHE GAYRAUD 15/06/2012

Construite en 1900, cette maternité a été la troisième de la ville. (Archives R. D. H.)



Commentaire posté sur un blog : "Ce lieu dégage une âme, c'est impossible de ne pas le voir ! Pour le moment, il est fermé au public. Il faut dire que personne ne s'occupe plus des locaux. C'est dommage car c'est tout de même un monument important dans l'histoire de Montpellier." L'avis de cet internaute est partagé par de nombreux Montpelliérains. Qui s'interrogent : que va devenir ce bâtiment désaffecté depuis dix ans ? Lors du dernier conseil municipal, une partie de la réponse a été apportée. Pour un vaste périmètre couvrant depuis la colonne de Saint-Eloi au nord jusqu'à la route de Nîmes au sud, la Ville lance une étude pour établir le cahier des charges d'une AVAP, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Cette réglementation est la suite logique des ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), imposée par le Grenelle II de l'environnement, en 2010. A la protection et mise en valeur du bâti sont ajoutées les notions de développement durable. Dans un premier temps, cette Avap bloque tout projet architectural monumental sur le secteur. L'ancienne maternité et son 1,3 hectare d'emprises foncières sont donc préservés de l'appétit de promoteurs ou autre investisseurs.

"Un lieu emblématique de la vie"

Le bâtiment de l'ancienne maternité Grasset traduit l'histoire d'une époque. **Montpellier doit savoir évoluer et, en même temps, être respectueuse et attentive à son passé. Avec cette nouvelle disposition, nous nous donnons les moyens de réglementer l'évolution urbaine, tout en respectant ce qui nous a été légué,** développe Michael Delafosse, adjoint à l'urbanisme. Aujourd'hui, il n'y a pas de réglementation particulière sur ce périmètre. L'architecture de l'ancienne maternité est remarquable. C'est un élément de repère dans la cité, il donne du sens au tissu urbain. Ce nouveau périmètre et la future réglementation vont nous permettre d'y porter une attention particulière. "L'étude pour le montage du cahier des charges va durer entre douze et dix-huit mois. Entre-temps, tous les permis de construire ne sont pas gelés. "Nous les regarderons simplement plus attentivement, indique l'élu. Et sur tout le secteur. L'âme des quartiers, l'approche urbaine et l'aspect de Montpellier doivent être préservés. Et, si possible, améliorés."



Réunion publique, vendredi soir, sur L'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

Oubliée la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) que la Ville de Brive avait finalisé, mais pas eu le temps de faire valider. Place désormais à l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap). (...)

1 Définition. L'Avap est un document d'urbanisme destiné à assurer une meilleure gestion du patrimoine architectural et paysager, dans le respect du développement durable et des économies d'énergie. "Il comprendra notamment un règlement et un zonage, avec une classification des bâtiments, qui couvrira tout le centre historique de la ville, et bordera même au-delà", explique Etienne Patier, adjoint à l'urbanisme. Un outil de référence qui servira de base de décision, notamment pour les architectes des Bâtiments de France.

2 L'élaboration. Une commission a été créée et chargée : de participer à l'élaboration du document ; d'assurer, une fois l'Avap en application, le réexamen de dossiers relevant de cas particuliers. " Cet organe jouera, en quelque sorte, le rôle de cour d'appel d'une décision défavorable qui aura été rendue par les Bâtiments de France ou une autre structure", confie Vincent Montjotin, directeur du service de l'urbanisme.

3 Objectifs. S'il s'intègre dans une démarche plus globale de réhabilitation du centre-ville, qui compte déjà des aides (Charte des façades et devantures commerciales), et le label Ville d'art et d'histoire, **l'Avap constitue un atout supplémentaire pour la reconquête des logements du centre-ville.** " Cet outil va nous permettre de mettre en place des mesures destinées à inciter à la rénovation ", souligne Etienne Patier. (...). Elle constitue aussi une clé incontournable pour les collectivités qui veulent se lancer dans les Périmètres de restauration immobilière (PRI), un dispositif fiscal national". Des leviers financiers dont la conjugaison est jugée "fondamentale" afin d'encourager les propriétaires et les aménageurs à investir dans des travaux de rénovation des logements anciens.

Virginie Fillâtre

PONTIVY: Patrimoine.

Avap... derrière un sigle peu explicite, il y a un projet destiné à mieux protéger le patrimoine bâti et naturel de la ville.

Pontivy est pionnière en Bretagne pour l'élaboration de ce document d'urbanisme.

Approuvée par le conseil municipal en mai 2009, la procédure de création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du Patrimoine (AVAP) se poursuit. Le projet était présenté au public mardi soir au palais des congrès. (...) **Découvrir ou redécouvrir tous les patrimoines Le plan local d'urbanisme n'est pas suffisant pour protéger le patrimoine, bâti ou non, d'une ville. Il faut donc un document d'urbanisme pour en assurer sa complète protection, et mieux encore sa valorisation.** Son nom : AVAP. Ces aires de mise en valeur du patrimoine remplacent ainsi les anciennes Zones de protection (ZPPAUP). Celles-ci, en outre, ne prenaient pas suffisamment en compte les éléments paysagers. (...)

Trois secteurs Ce projet différencie donc trois types de secteurs. Dont deux nouveaux : un secteur canal et rivière, le long du Blavet et du canal de Nantes à Brest et un secteur rural, avec 13 zones à la Houssaye, à Saint-Niel, Talcoët-Noyal, Kermarec, Sainte-Tréphine ou Stival. Ils viennent s'ajouter au secteur urbain situé, notamment, de part et d'autre de la rue Nationale. Encore à l'état de projet, (...) tous les habitants sont invités à faire part de leurs questions et suggestions. Puis, quand le document sera approuvé, dans un an au mieux, il faudra le faire vivre, il est fait pour cela” , (...) “il a une vraie dimension pédagogique. Il revient à la ville de proposer toutes une série d'animations pour qu'un maximum des éléments qu'elle comporte soit portés à la connaissance de tous” ; c'est un document qui doit permettre des expositions et autres, (...) *Pratique Le document complet est consultable en mairie et sur le site internet de la Ville.*

Valérie Le Moign

le 25 février 2013

VIE LOCALE

Is-sur-Tille : une politique d'aménagement



Le conseil municipal a délibéré sur plusieurs sujets.
Un des points de l'ordre du jour : la transformation de la ZPPAUP (zone de protection) en AVAP (aire de mise en valeur)...

“Une AVAP est un dispositif proche de la ZPPAUP, mais qui permettra de faire évoluer cette dernière pour mieux prendre en compte les enjeux environnementaux, approfondir la concertation avec les habitants et réaliser une parfaite coordination avec le PLU (*plan local d'urbanisme*)”.

AVAP

Recensement des arbres et jardins

La Commune a demandé un inventaire du patrimoine paysager pour élaborer son aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).



Afin de préparer l'élaboration de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la commune de Pornichet, l'Office national des forêts (ONF) parcourt actuellement la commune pour recenser arbres et jardins privés. Par parcelle, il va dénombrer les arbres, noter l'essence, le diamètre, la hauteur, le développement, l'âge et l'état sanitaire visuel de chaque spécimen. La maturité des arbres pourra être évaluée, et déterminée la conservation ou, à défaut, la replantation. L'ONF demandera l'autorisation d'entrer dans les jardins si l'observation depuis le domaine public n'est pas suffisante. Les agents seront munis d'un ordre de mission de la commune.

**Le 27 mars à 20h, la ville de Cergy consultera les habitants du village pour la constitution d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).
Rendez-vous à 20h à la MJC.**



Cergy dispose actuellement au village d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), approuvée le 26 avril 2004. Alors que celle-ci sera bientôt remplacée par une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), la commune réalise un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental. Une démarche à laquelle elle a décidé d'associer les habitants, en organisant un échange le 27 mars prochain à 20h, à la MJC, place de Verdun. L'étude a été confiée à un prestataire extérieur, le cabinet U2a, qui travaille actuellement en collaboration avec la Direction de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable de la ville de Cergy et en lien avec le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine. Le projet final intégrera les remarques des Cergyssois.

Le diagnostic prend en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces (...).

03/04/2013



Pour une ville plus belle

Les Castelroussins sont invités à découvrir et à amender l'Avap dont l'objectif est de rendre l'espace urbain plus cohérent.

Si, aux époques de grands travaux dans le centre-ville, Châteauroux avait possédé une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap), les Castelroussins pourraient encore admirer leur petit théâtre à l'italienne, ou faire leurs courses dans des halles style Baltard, rénovées. Et n'auraient plus à supporter les réflexions désagréables sur leur horrible mairie.

" La règle sera écrite "

Il est désormais trop tard pour ce qui a disparu. Mais quoi faire pour l'existant. En lançant une procédure de ZPPAUP (sigle imprononçable signifiant zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager), la Ville a voulu dès 2007 se préoccuper de son patrimoine. Mais surtout (...)

Catherine Pelletier

Pays d'art et d'histoire: la bastide royale de Roquefixade



C'est le nouveau rendez-vous donné par le Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares. Il se déroulera le 20 avril 2013 à 20h à Roquefixade. Il entre dans le cadre de l'actualité de la commune. En effet, la municipalité de Roquefixade étudie aujourd'hui la mise en œuvre d'une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Il s'agit d'un outil destiné à valoriser le caractère du territoire. (...) Il a donc une visée large tenant compte du site dans son ensemble et non plus seulement d'un monument. Il correspond aussi aux lois de décentralisation de 1983 puisqu'il donne aux communes un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine. Ces Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine remplaceront à terme les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP). L'objectif est bien de préserver la qualité du cadre de vie et de pouvoir le transmettre. Mais ce cadre de vie, qui est notre quotidien, résulte aussi de son histoire. C'est pourquoi, Francine Authié, maire de Roquefixade a demandé au pays d'art et d'histoire de revenir sur l'histoire de la bastide royale. (...) si les façades des maisons, les types de maison, les constructions publiques... ont pu changer, la forme du village est, elle, beaucoup plus permanente. C'est aussi un patrimoine. (...)

Hôtel Dieu de Clermont-Ferrand : Contenu de l'enquête publique sur la modification du Plan d'Occupation des Sols

S'il n'est pas définitif, le rapport de l'architecte conduisant l'enquête publique de modification du POS de Clermont-Ferrand concernant l'Hôtel-Dieu montre certaines orientations et possibilités intéressantes

(...)

Et le reste du rapport confirme cet impact. Il mentionne ainsi des propositions comme « la limitation en nombre et en hauteur des constructions, et à la création d'un espace vert », une « *demande extension du musée Bargoin sur une aile de l'Hôtel Dieu.* » **Le comité de quartier «milite pour une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) sur ce secteur.** »

Sur ce plan la conclusion de l'architecte est que « *le quartier de l'Hôtel Dieu est le point sensible et le point de cristallisation des idées et des oppositions de la population, ceci eu égard des réalisations récentes du "Carré Jaude" par rapport aux espaces verts qui restent au centre ville.* » Il relève aussi que « *dans l'ensemble, la population est favorable à un quartier ouvert au public, poumon vert du centre ville avec mise en valeur des bâtiments et des espaces verts existants.* »

(...)



Le 04 mai 2013

Marquixanes

Écho de la placette

... L'association La Cellere: **forte d'une réelle expérience depuis plus de cinq ans, la Cellere développe une stratégie pour pérenniser le patrimoine marquixanais en trois points. Aboutir à une véritable protection du village par l'existence d'une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Comprendre l'historique de l'ensemble immobilier contenu à l'intérieur du premier rang des fortifications. Inscrire sur le long terme un programme de rénovation de l'église et de ses magnifiques retables.** Le café philo "vents de culture". Les activités de cette association culturelle vont reprendre très bientôt. Il est prévu l'organisation d'un concours de dessin auquel participeront les enfants de l'école communale. Jacques Vasseur s'active aussi pour refaire un spectacle de danse avec ses élèves pour la fin d'année scolaire.



Pont-l'Abbé. La ville veut défendre son patrimoine et définit un périmètre



La Ville est engagée dans une démarche de protection de son patrimoine. Une procédure non obligatoire. Un périmètre est en cours de définition. Une réunion publique va le présenter, mardi 21 avril.

L'ancienne majorité s'était engagée, à la fin de son mandat, dans une procédure de protection du patrimoine urbain et paysager de Pont-l'Abbé. L'actuelle majorité avait repris le flambeau. Initiative stoppée pendant un an et demi à la suite du vote d'une nouvelle loi. Le nouveau dispositif se nomme : aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap). Elle est composée d'une zone urbaine et d'une zone paysagère.

Procédure en cours

Avec la mise en place d'une Avap, un règlement précis sera rédigé. En cas d'aménagement, « **on saura ce que l'on peut faire ou pas** », André Paubert, adjoint au maire, chargé de l'urbanisme, du cadre de vie, de l'environnement. Quelles huisseries ? Quels matériaux ? Il y aura des différences entre les aménagements visibles depuis l'espace public, ou non. Les périmètres de 500 mètres devraient donc disparaître, au profit du nouveau périmètre.

La procédure est en cours. Le périmètre est défini. La réunion publique présentera le projet. La Ville passe devant la commission régionale du patrimoine et des sites, le 18 juin, pour valider ou non, le dossier.

Patrimoine : le périmètre de protection présenté

La Ville a présenté, mardi soir, son projet d'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap). Une cinquantaine de personnes a répondu présent.

« Les enjeux sont lourds », glisse-t-on, en coulisses, juste avant de débiter la réunion publique, mardi soir, au Triskell. La mairie a présenté son projet d'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap, présentée dans nos colonnes le 15 mai). Une grande partie du conseil municipal était présente. Majorité et opposition. Le sujet intéresse.

Des riverains, qui s'étaient manifestés lors de la définition d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles, sont également dans la salle. Dès le début, Daniel Couïc, le maire, coupe court à toutes velléités : « On ne parlera pas de la zone de préemption. »

« Le patrimoine, ce n'est pas que le culte du passé. C'est nos racines mais aussi une richesse économique, comme avec le développement du tourisme », note André Paubert, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, de l'environnement et du cadre de vie.

« Un regard croisé »

Contrairement aux anciens dispositifs de protections du patrimoine, l'Avap fixe « des règles du jeu (écrites NDLR) communes. Le plus impartial et le plus exhaustif possible », expose Pierre Alexandre, architecte des Bâtiments de France. Le diagnostic posé sur la commune de Pont-l'Abbé est le « regard croisé » entre un architecte paysagiste, une historienne du patrimoine et un architecte urbaniste.

Le périmètre est divisé en deux espaces : l'un paysager, l'autre urbain. Un règlement est écrit pour chacune des zones. Claudie Herbaut, historienne du patrimoine, cite l'exemple des clôtures, en zone paysager. « Plus elles sont sophistiquées, moins elles s'intègrent dans les paysages de la rivière. »

Un participant prend la parole. Il ne contredit pas l'importance de

sauvegarder le patrimoine. Il regrette de quitter la réunion sans plus d'informations. « Nous ne savons pas à quelle sauce nous serons mangés », déplore-t-il. Il voulait connaître les règles du jeu, en cas d'aménagement (1). Avant, c'était des recommandations. Aujourd'hui, c'est des prescriptions.

« Ce dispositif augmente le mille-feuilles administratif, dénonce Philippe Brière, propriétaire de terrains le long de la rivière de Pont-l'Abbé, qui critique aussi un « gel » du territoire. En filigrane, il analyse ce projet comme allant à l'encontre du développement économique. Entre le

maire et Philippe Brière, le ton est monté d'un cran pendant quelques secondes. Puis est redescendu. L'opposition entre les deux n'est pas nouvelle.

Pierre Alexandre a rappelé que « même les Chinois étaient en-vieux » de ce dispositif. Si les recommandations sont devenues des prescriptions, c'était « pour éviter les malentendus », rappelle l'architecte. Une riveraine de la rue Hoche s'est intéressée à la problématique des câbles électriques et de l'effacement des réseaux. « Tout projet de rénovation sera précédé d'un projet d'enfouissement de réseau », a

répondu le maire.

Le projet doit être arrêté par le conseil municipal, lundi, avant de passer devant la commission régionale du patrimoine et des sites, le 18 juin. Mardi soir, la minorité est restée silencieuse.

Thibault QUARTIER.

(1) L'exposition du diagnostic est toujours visible dans les locaux de l'État civil, de la mairie. Le règlement et le dossier de l'Avap sont disponibles sur le site web de la mairie et à la mairie.



Daniel Couïc (debout), le maire, a présenté l'aire de mise en valeur de l'Architecture et du patrimoine. Assis, Bertrand Lanctuit, architecte paysager, Claudie Herbaut, historienne du patrimoine, Olivier Ferrer, architecte urbaniste, Pierre Alexandre, architecte des Bâtiments de France, et André Paubert, adjoint au maire en charge de l'urbanisme.

VAL DU LOIR: L'architecte des Bâtiments de France est venu convaincre les élus de créer une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.



Est-ce une usine à gaz de plus ? Ou un moyen de mutualiser des compétences (et des coûts) ? L'AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) remplace désormais la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager). Nicolas Gauthier, architecte des bâtiments de France est venu expliquer le dispositif dernièrement, à La Chartre. Face à lui, les élus de la communauté de communes du Val du Loir. Il évoqué deux objectifs : d'une part, « **participer à l'élaboration de ce document et le faire vivre** », et d'autre part, « **apporter un lieu de débat** ». Nicolas Gauthier ne prétend pas raisonner en terme de contraintes : « **il faut parler d'objectifs, d'atouts** ». La grande différence avec une ZPPAUP : la création d'une commission locale du patrimoine, composée d'élus, de représentants de l'Etat et de personnes qualifiées. Cette commission pourra notamment organiser des consultations auprès des habitants.



**CONSEIL NATIONAL DES VILLES
ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

Extraits de dossiers présentés en 2011-2012



Photo et titre extraits du dossier « Pau, porte des Pyrénées ».

Le projet urbain et les nouveaux enjeux du XXI^e siècle



PAU Porte des Pyrénées

Livre 1

la diversité en héritage

1 - LA VALORISATION DU PATRIMOINE

La Ville de Pau développe une approche globale du projet urbain, intégrant les préoccupations du développement durable et la valorisation du patrimoine bâti et paysager. Cette conception donne les orientations d'un urbanisme conciliant patrimoine historique, naturel et bâti, et développement contemporain.

1.1 - La place croissante du patrimoine dans le projet urbain: du POS à la future AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine)

La prise de conscience patrimoniale

Les années 1980 marquent la reconquête du centre ville trop longtemps délaissé ou défiguré: la démolition en 1971 d'un hôtel particulier du XVII^e siècle ou la surélévation malencontreuse du Palais des Pyrénées sont quelques-unes des erreurs commises dans l'urgence des besoins à satisfaire. La nouvelle municipalité élue en 1971, sans négliger la périphérie, porte son attention sur la partie ancienne de la ville: l'opération « Pau ville moyenne » permet ainsi, avec l'aide de l'État, de rénover et restructurer les quartiers anciens les plus dévalorisés. L'avenue de la Gare et la Basse Ville, le ravin du Hédas, la place Reine Marguerite, ancienne halle du XVI^e siècle, et la réactivation du centre marquée par l'opération Bosquet en sont les réalisations les plus symboliques. Certaines rues commerçantes deviennent semi-piétonnes. Le secteur du château est alors entièrement interdit aux voitures.

En 1993, la révision du POS de 1977 précise la nécessité de préserver et

Une ZPPAUP originale et unique en Aquitaine

L'originalité de cette zone réside dans sa grande dimension (plus de 500 hectares) et dans la mixité sociale qui la caractérise. Ce choix démontre la volonté de la ville de mettre en lumière la multiplicité patrimoniale de son territoire, indépendamment des présences monumentales du château et du boulevard des Pyrénées.

Le périmètre retenu pour la délimitation de la ZPPAUP prend en compte les éléments suivants:

- la ville ancienne développée autour du château, qui a conservé une morphologie urbaine héritée du Moyen-âge. Elle comporte de nombreux témoignages architecturaux (dont les bâtiments les plus anciens, datant du XVI^e siècle).
- les faubourgs, en continuité de la ville ancienne, XVIII^e et XIX^e siècles
- les quartiers des villas, XIX^e et début XX^e siècle
- le site de l'Hôpital Saint-Luc (ancien asile d'aliénés et actuel Centre Hospitalier des Pyrénées), représentatif des établissements de santé hygiéniste et aériste du XIX^e siècle

Parc de L'hôpital Saint-Luc

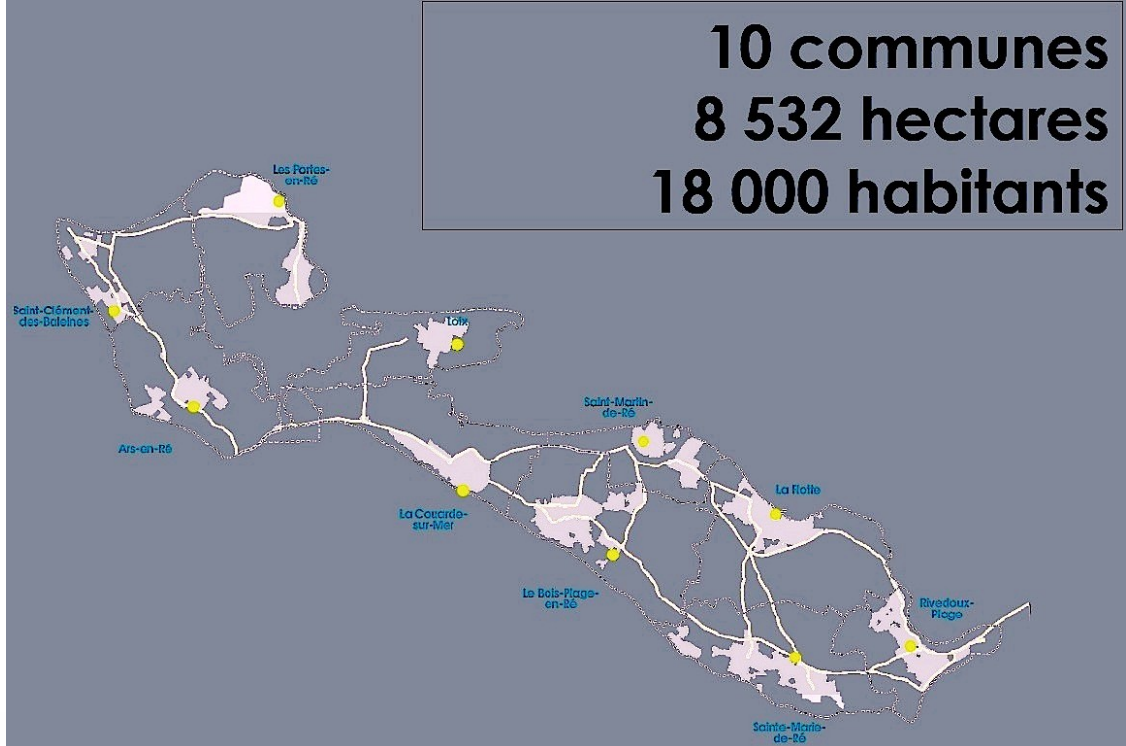


CANDIDATE AU LABEL
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

ILE DE
Ré



CONNAITRE LE PASSÉ POUR
MIEUX PLANIFIER L'AVENIR



On recense trois ZPPAUP sur l'île de Ré, dans les communes de Saint-Martin-de-Ré (révisée le 21 avril 2004), de la Flotte-en-Ré (approuvée le 23 novembre 2001) et de Sainte-Marie-de-Ré (approuvée le 19 décembre 2002). Elles seront prochainement révisées et transformées en AVAP. Deux autres AVAP sont actuellement à l'étude sur les communes du Bois-Plage-en-Ré et de La Couarde-sur-Mer. Par ailleurs, le SCOT préconise la mise en place d'AVAP pour l'ensemble des dix communes du territoire.

BERNAY (Eure)

Extraits du dossier de candidature au label ville d'art et d'histoire présenté au conseil national en juin 2011

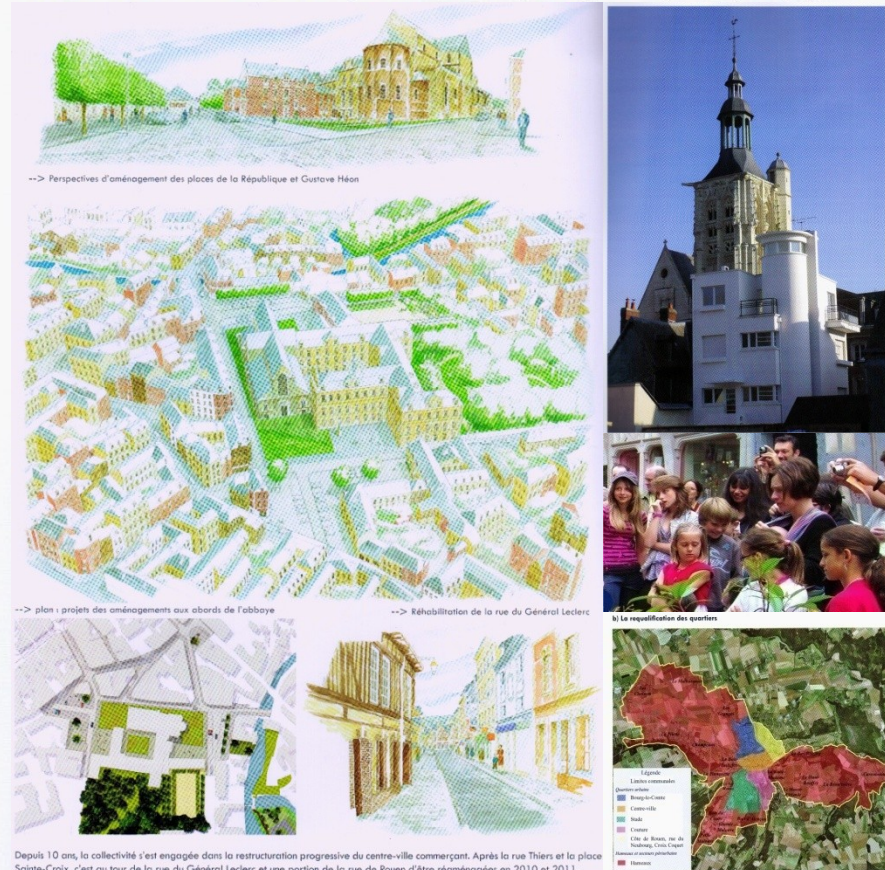
Bernay, l'attractivité
d'un territoire

- 1/ Une politique de qualité urbaine
- 2/ La démarche de labellisation au coeur d'une politique de développement culturel

La mise en place d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine : l'AVAP

La mise en place d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (anciennement ZPPAUP) mieux adaptée aux enjeux du patrimoine que l'application systématique d'une servitude de rayon 500 mètres actuellement en vigueur, s'inscrit dans ce dispositif d'harmonisation. La restructuration des espaces publics, la réinscription dans la dynamique urbaine des bâtis désaffectés ou obsolètes (ex-usine Gallant, anciens abattoirs, ex-caserne de pompiers, etc.) suppose une réelle réflexion pour conserver le caractère historique et la composition d'ensemble.

La ville a donc souhaité s'engager dans une démarche d'AVAP. Celle-ci produira des règles appropriées à chaque cas favorisant une réelle valorisation de l'identité de Bernay, qu'il s'agisse d'éléments ponctuels et ou d'ensembles bâtis ou naturels et permettant la réhabilitation voire la revitalisation de certains secteurs. Le périmètre de l'AVAP ne se limitera pas aux périmètres protégés et sites inscrits. L'étude apportera les éléments de connaissance nécessaires à la prise en compte de certains secteurs des quartiers et des espaces paysagers et naturels et sera conduite en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France, avec lequel plusieurs réunions préparatoires se sont déjà déroulées. La ville de Bernay associera l'Animateur de l'architecture et du patrimoine dans cette réflexion. Cette démarche associera également la population lors de réunions publiques d'information et de concertation.



COGNAC

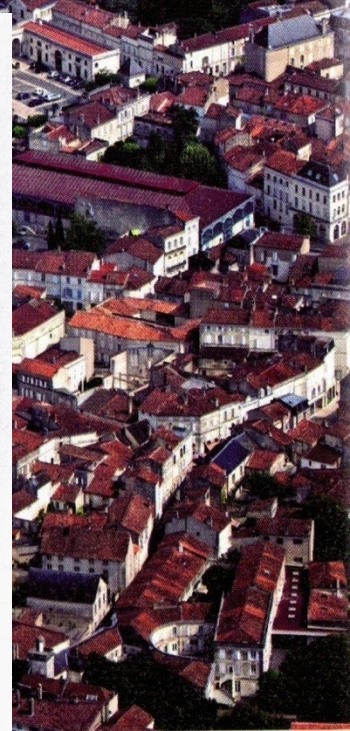
> Prologue Un site, une ville et des Hommes

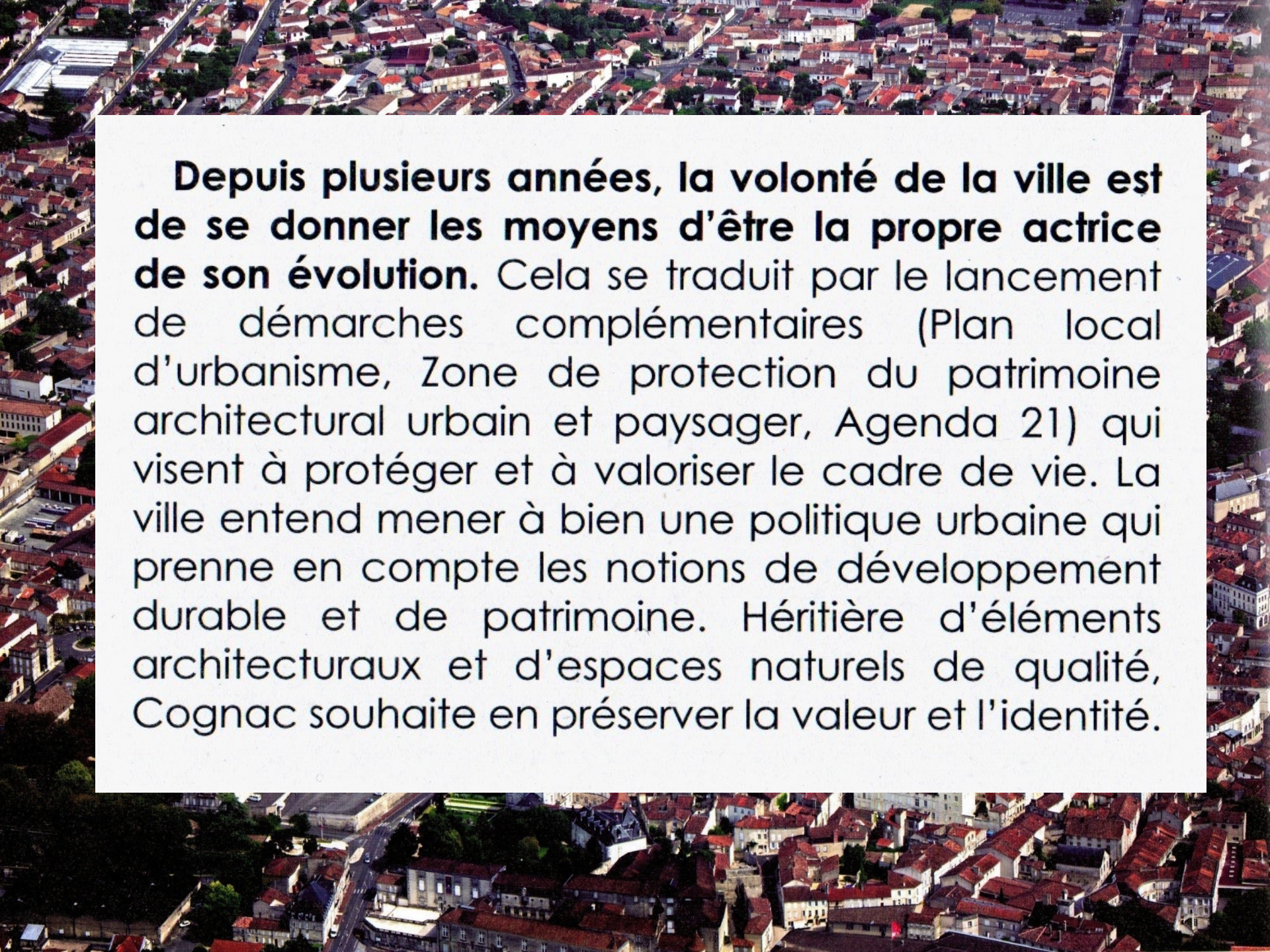


ils en parlent...

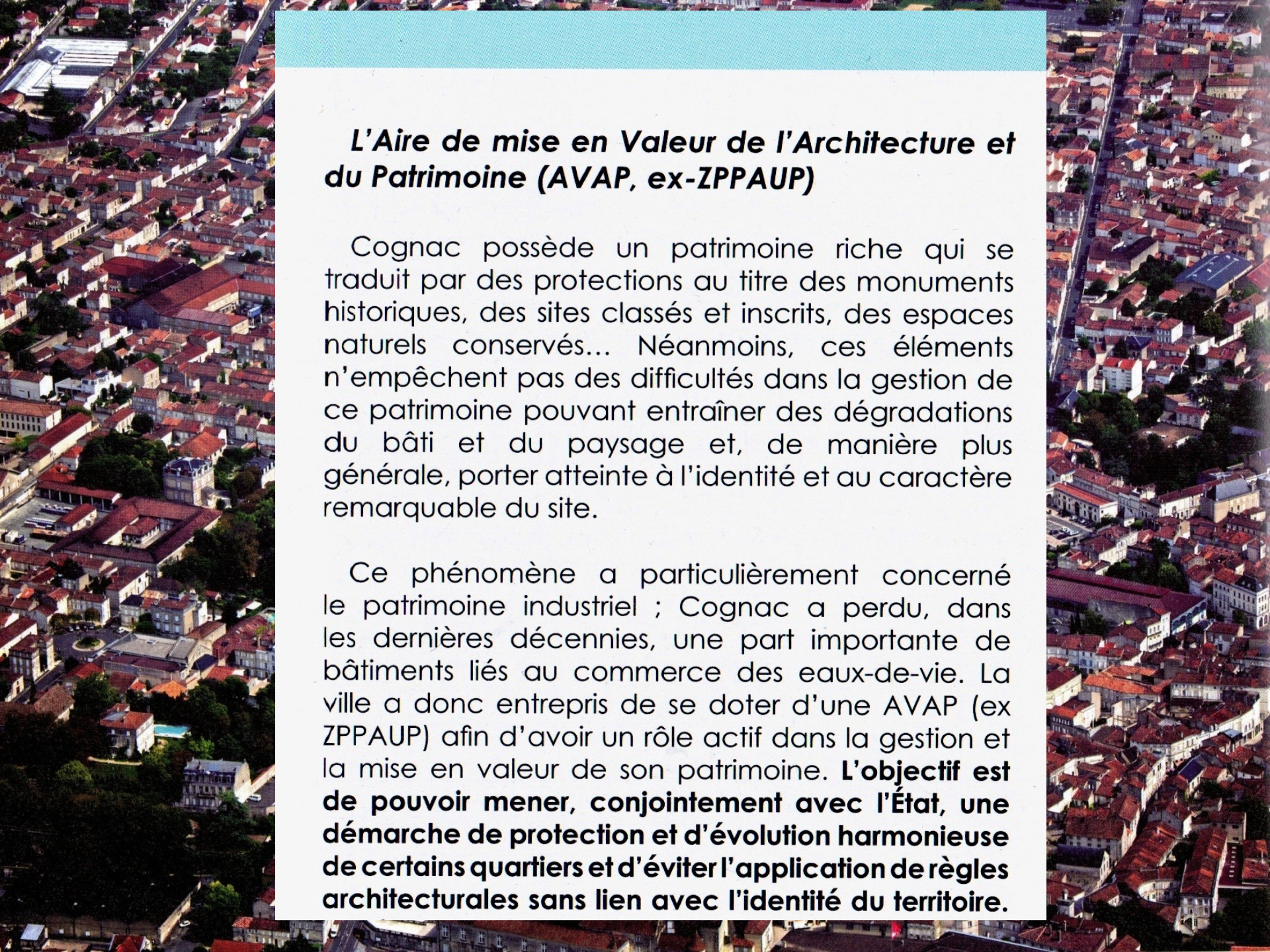
« C'est parce que la Ville de Cognac doit s'adapter aux évolutions urbaines qu'il a été décidé la mise à l'étude du PLU. Mais puisque la Ville dispose d'un patrimoine riche, il importe aussi de mettre en place des outils de protection notamment en créant une AVAP. Ainsi la Ville peut se reconstruire tout en préservant son héritage ».

Benoît Fulpin, responsable du Service de l'Urbanisme à la Mairie de Cognac.



An aerial photograph of a densely populated urban area, likely Cognac, France. The image shows a dense grid of buildings with red-tiled roofs, interspersed with green spaces and a few larger structures. A central white text box is overlaid on the image, containing a paragraph of text in French. The text discusses the city's urban policy, its commitment to protecting and valuing its heritage, and its goal of preserving its identity through sustainable development.

Depuis plusieurs années, la volonté de la ville est de se donner les moyens d'être la propre actrice de son évolution. Cela se traduit par le lancement de démarches complémentaires (Plan local d'urbanisme, Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, Agenda 21) qui visent à protéger et à valoriser le cadre de vie. La ville entend mener à bien une politique urbaine qui prenne en compte les notions de développement durable et de patrimoine. Héritière d'éléments architecturaux et d'espaces naturels de qualité, Cognac souhaite en préserver la valeur et l'identité.

An aerial photograph of a densely populated urban area, likely Cognac, France. The image shows a grid of streets with numerous buildings featuring red-tiled roofs. A prominent square or open space is visible in the lower-left quadrant. The overall scene is a high-angle view of a historic city center.

L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP, ex-ZPPAUP)

Cognac possède un patrimoine riche qui se traduit par des protections au titre des monuments historiques, des sites classés et inscrits, des espaces naturels conservés... Néanmoins, ces éléments n'empêchent pas des difficultés dans la gestion de ce patrimoine pouvant entraîner des dégradations du bâti et du paysage et, de manière plus générale, porter atteinte à l'identité et au caractère remarquable du site.

Ce phénomène a particulièrement concerné le patrimoine industriel ; Cognac a perdu, dans les dernières décennies, une part importante de bâtiments liés au commerce des eaux-de-vie. La ville a donc entrepris de se doter d'une AVAP (ex ZPPAUP) afin d'avoir un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur de son patrimoine. **L'objectif est de pouvoir mener, conjointement avec l'État, une démarche de protection et d'évolution harmonieuse de certains quartiers et d'éviter l'application de règles architecturales sans lien avec l'identité du territoire.**

An aerial photograph of a densely populated urban area, likely Cognac, France. The image shows a grid of streets with numerous buildings featuring red-tiled roofs. A prominent street runs vertically through the center-right of the frame. The overall scene is a high-angle view of a traditional European town.

L'urbanisme et ses acteurs

À Cognac, une attention particulière est accordée au fait que le développement et la mise en œuvre des politiques urbaines associent le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) via l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) du département. Au-delà de leur intervention réglementaire, ils apportent des éléments d'appréciation et de réflexion et favorisent la perception des enjeux architecturaux ou urbains qui accompagnent les projets de la ville.

La ville attribue une place importante aux habitants et, notamment, aux conseils de quartier dans les réflexions autour de sa politique urbaine. Mis en place à partir de 2009, les cinq conseils de quartier de Cognac ont posé les bases d'une démocratie locale préfigurant leur rôle dans les grands projets de la ville. Ils ont pour ambition d'associer les citoyens à la gestion et au développement de la commune, à l'action publique. De même qu'ils sont largement impliqués dans la candidature Ville d'art et d'histoire et qu'ils suivent la réalisation de l'AVAP, les conseillers de quartier ont

BEAUVAIS

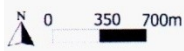
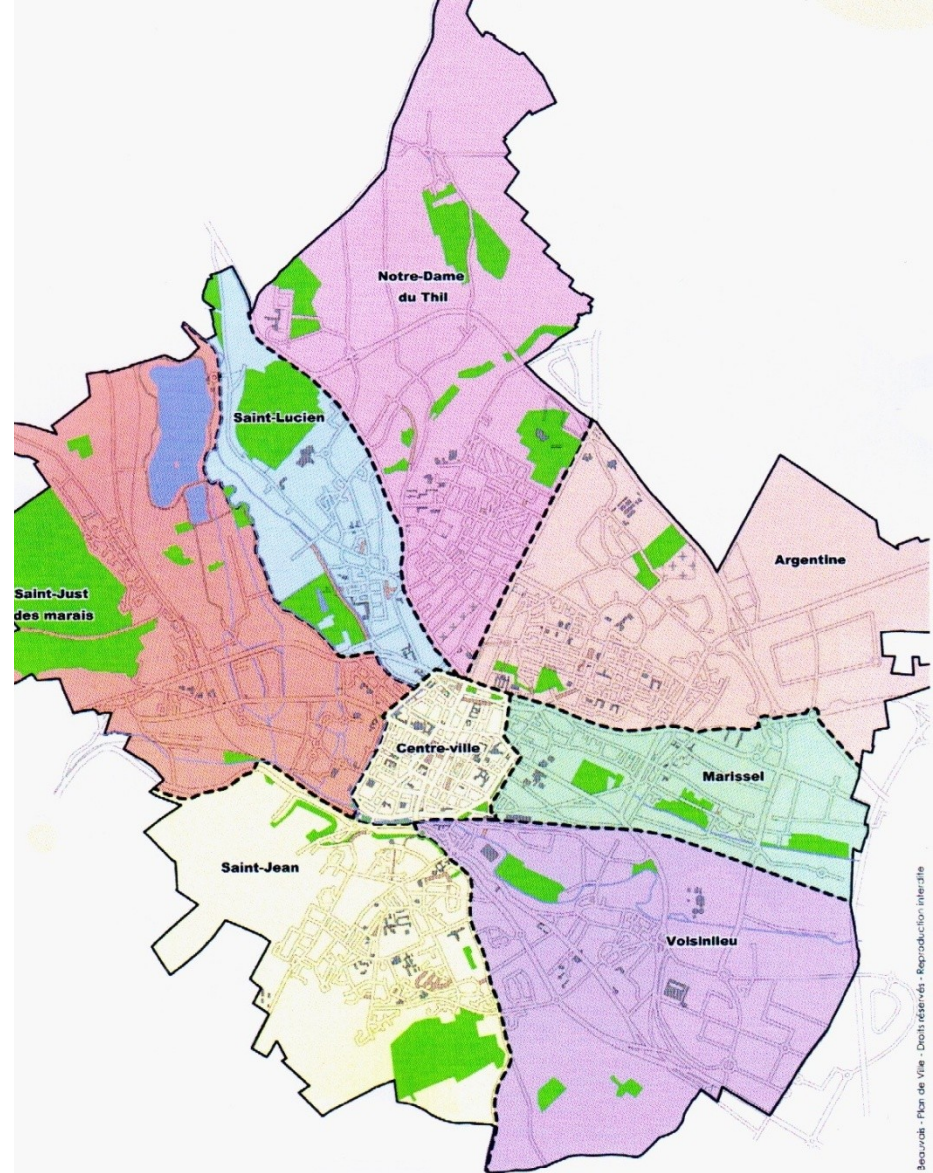
VILLE

D'ART

ET D'

HISTOIRE

DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL



2 Plan de Beauvais et de ses quartiers

- Le centre-ville :** Emprise de la ville intra-muros de l'Ancien Régime
 - Marissel**
 - Notre-Dame-du-Thil / Saint-Lucien**
 - Saint-Just-des-Marais**
 - Voisinlieu**
 - Saint-Jean**
 - Argentine**
- Communes annexées en 1943
- Phase d'urbanisation de la 2^e moitié du XX^e siècle

Source : Ville de Beauvais - Plan de Ville - Droits réservés - Reproduction interdite

3.1 Valoriser la ville de demain à partir de la ville d'hier

La Ville s'est toujours efforcée d'intégrer la valorisation et la modernisation des abords des monuments dans les projets de restauration menés sur son patrimoine architectural. Cette démarche permet ainsi d'intégrer les monuments dans la ville d'aujourd'hui tout en les conservant et en les magnifiant. Pour appuyer sa candidature au label « Ville d'art et d'histoire », la Ville a ainsi décidé de créer une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Ce nouvel outil d'urbanisme consolidera ainsi la recherche de qualité architecturale et du cadre de vie initiée par la politique locale.

L'AVAP est réalisée en collaboration avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise et l'ensemble des services concernés de la Ville (urbanisme, espaces publics, espaces verts, archéologie, patrimoine). Dès l'adoption de l'AVAP en 2012, le rôle de l'Animateur, en partenariat avec le service urbanisme, sera de sensibiliser les habitants au règlement et de les informer sur les raisons qui ont motivé ces mesures. Des fiches techniques et une présentation de l'AVAP dans le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine seront réalisées dans ce but.

3.2.3 Enjeux dans le champ urbanistique

Vincennes

Vincennes : son histoire, son patrimoine architectural dans le contexte des problématiques urbanistiques contemporaines

- Le territoire communal est presque entièrement bâti. Comment aborder les différentes questions qui se posent comme celle de la densification interstitielle et de la nécessité qui en découle de faire montre d'une vigilance accrue en matière de qualité architecturale ou encore celle de la préservation du patrimoine vert ?

- La multiplicité des efforts déployés et les ambitions de la commune en matière de valorisation du patrimoine, d'urbanisme, d'architecture rendent complexe leur appropriation par les Vincennois. Ces projets ne doivent pas être réduits à une simple succession de sigles et d'acronymes comme PLU, OPAH, ZAC, HQE et autre AVAP peu compréhensibles pour beaucoup. Comment décoder et renforcer le lien culture, histoire, patrimoine et ville actuelle afin qu'il devienne une évidence pour tous les acteurs locaux (services municipaux, élus, Vincennois...) ? Comment permettre aux Vincennois de s'épanouir dans un cadre de vie à la fois préservé mais sensiblement modifié dans le contexte d'une démarche de requalification urbaine au long cours ?



du cadre de vie. Un groupe de travail désigné par le Préfet et composé pour moitié d'élus municipaux et pour l'autre moitié de représentants de l'État dont l'architecte des bâtiments de France a élaboré ce règlement qui arrête la création de trois zones de publicité restreintes dont deux secteurs de protection renforcée :

La Ville de Metz est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche alliant l'urbanisme, la qualité architecturale, l'histoire locale et la culture. Profondément imbriqués, ces points de vue dialoguent au fil des projets et y trouvent une place plus ou moins prépondérante. Les élus et les responsables locaux ont conscience de l'importance de l'appropriation du patrimoine dans toute démarche de développement urbain permettant au passé, au présent et au futur de dialoguer en créant des perspectives inédites et des passerelles innovantes. Dans ce contexte, préexistant à la



Sauvegarde des centres urbains historiques

Les secteurs sauvegardés ont été introduits par la loi Malraux, du 4 août 1962, pour la sauvegarde des centres urbains historiques et plus largement d'ensembles urbains d'intérêt patrimonial. La protection ne concerne plus des éléments remarquables mais des quartiers dans leur totalité qui sont considérés comme des témoins de civilisation.

un outil de protection en phase avec la politique de développement de la ville et avec la reconnaissance de certains patrimoines. Cette proposition a été présentée à la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés le 9 avril 2009. La commission est allée plus loin que le projet messin et a défini un nouveau périmètre élargi multipliant par cinq le secteur sauvegardé actuel. Par délibération du conseil municipal du 29 avril 2010, cette proposition d'extension a été approuvée. Grâce à cette extension, la ville de Metz dispose d'un outil d'urbanisme qui correspond à l'importance de son patrimoine architectural, urbain et paysager et à la richesse de son histoire.

119

Classement au patrimoine mondial de l'UNESCO

Consciente de la qualité de son patrimoine mais aussi de sa spécificité, Metz a engagé, dans les années 2000, des actions afin d'obtenir un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Service patrimoine culturel pilote le projet de classement. Plusieurs étapes ont ainsi été franchies :

- ▶ En 2009, un comité scientifique franco-allemand a été constitué afin d'élaborer l'argumentaire et de valider les étapes du projet,
- ▶ En 2010, un chargé de mission a été recruté afin d'élaborer une stratégie, de délimiter la zone proposée au classement et de rédiger une étude méthodologique ainsi que les dossiers provisoire et définitif ⁴⁵,
- ▶ En 2011, un Comité technique, chargé de la rédaction du dossier de candidature, a été constitué.

